

revenir un jour cette crose épiscopale. En la recevant, le 6 mai, des mains de ses anciens élèves, Monseigneur Thibaudier a déclaré qu'après sa mort, il voulait que cette crose appartint au trésor de Notre Dame de Fourvière, auquel il en faisait don dès maintenant, ne s'en réservant que l'usage pendant sa vie. Tout en nous réjouissant de ce don généreux, espérons que de longues années encore s'écouleront avant qu'il reçoive son exécution.

A. VACHEZ.

---

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans l'intérêt de la vérité historique, je vous prie d'insérer dans le prochain numéro de votre *Revue* ces quelques lignes rectificatives.

M. Isidore Hedde a publié dans la *Revue* d'avril un épisode concernant la famille d'Arod, de Montmelas (Rhône) : il le fait suivre d'une petite note, objet de cette rectification.

Je n'ai rien à dire de l'épisode en lui-même, c'est affaire entre M. Isidore Hedde et la famille Arod, ou plutôt la famille qui la représente aujourd'hui.

Mais quiconque est familiarisé avec l'histoire du Dauphiné, découvre sans peine que le sieur G... et la famille du B... représentent la famille Gratet du Bouchage.

Or, cette note fourmille d'erreurs.

La plus grave est celle qui confond la famille Gratet du Bouchage avec l'ancienne famille du Bouchage qui eut pour auteur Imbert de Basterney, ce gentilhomme dauphinois favori de Louis XI et auquel ce monarque donna la seigneurie du Bouchage confisquée sur Gabriel de Roussillon. La cause de cette donation se trouverait clairement expliquée dans la pièce qui, d'après M. Isidore Hedde, serait déposée à la bibliothèque de Grenoble.

La famille de cet Imbert de Basterney s'éteignit en la personne de Claude de Basterney, tué à la bataille de Saint-Denis, à côté du connétable de Montmorency, son oncle ; et la terre du Bouchage passa à la famille de Chastre par suite du mariage d'une sœur de Claude avec un de Chastre.

Quant à la famille Gratet, elle ne porte le nom du Bouchage que depuis l'année 1609, époque où un François Gratet acquit cette terre de Henri de Chastre.

Les Gratet, d'une famille dauphinoise de juges, de châtelains, de jurisconsultes, ne furent anoblis qu'en 1594, par lettres patentes de Henri IV.

On voit donc par ce rapide exposé que la famille Gratet ne saurait avoir, rien de commun avec celle du... favori de Louis XI. Entre Basterney du Bouchage et Gratet du